

FONDATION



DOSSIER DE PRESSE – 29 mars 2010

## SAUVEGARDE D'UN EDIFICE NOTOIRE DU PATRIMOINE PARISIEN



Façade de La Bellevilloise en 1910 © La Bellevilloise

*PARTENARIAT ENTRE LA FONDATION DU PATRIMOINE ET L'ASSOCIATION  
POUR LE DEVELOPPEMENT ET LE RAYONNEMENT DE LA BELLEVILLOISE*

EN FAVEUR DE LA RESTAURATION D'ELEMENTS CARACTERISTIQUES  
DE LA CONSTRUCTION D'ORIGINE

Avec le soutien de **FONDATION  
TOTAL**

DOSSIER DE PRESSE – 29 mars 2010

**PRESENTATION DE LA MANIFESTATION**

Dans le cadre de son accord de partenariat avec la Fondation du Patrimoine, la Fondation Total participe à la dernière tranche de travaux de restauration de la Bellevilloise, en soutenant à hauteur de 160 000 € la réhabilitation de divers éléments caractéristiques de son architecture – entrée, marquise, balcon, baies vitrées et mosaïques.

La signature de la convention de partenariat entre la Fondation du Patrimoine, la Fondation Total et *l'Association pour le développement et le rayonnement de La Bellevilloise*, aura lieu le lundi 29 mars 2010 à 18h à la Bellevilloise, 19-21 rue Boyer, Paris XX<sup>ème</sup>.

Intervenants :

- Arlette ALPHAIZE-FURET, Présidente de l'Association de La Bellevilloise,
- Frédérique CALANDRA, Maire du XX<sup>e</sup> arrondissement,
- Danièle HOFFMAN-RISPAL, Député de Paris et Vice-Présidente de l'Assemblée Nationale,
- Christophe GIRARD, - sous réserve de présence > Le Conseil de Paris a lieu le même jour,
- Frédéric NERAUD, Directeur Général de la Fondation du Patrimoine,
- Catherine FERRANT, Directrice du Mécénat de Total et Déléguée Générale de la Fondation Total,
- Renaud BARILLET et Fabrice MARTINEZ, directeurs associés de La Bellevilloise.

Signataires :

- Arlette ALPHAIZE-FURET, Présidente de l'Association de La Bellevilloise,
- Frédéric NERAUD, Directeur Général de la Fondation du Patrimoine,
- Catherine FERRANT, Directrice du Mécénat de Total et Déléguée Générale de la Fondation Total.

DOSSIER DE PRESSE – 29 mars 2010

SOMMAIRE

• **Restauration du site de la Bellevilloise**

---

Historique et présentation du site de la Bellevilloise	p 4 -5
Nature du projet de valorisation et travaux engagés	p 6 -7
Plan de financement prévisionnel et calendrier des travaux	p 8

• **Présentation des structures**

---

Le partenariat entre la Fondation Total et la Fondation du Patrimoine 2006-2011	p 9
La Fondation Total	p 10 - 11
La Fondation du Patrimoine	p 12 - 13
La délégation régionale Ile-de-France de la Fondation du Patrimoine	p 14

Contacts Presse

**Fondation du Patrimoine**  
Katherine El Okbi  
06 87 53 57 40  
[katherine.el-okbi@fondation-patrimoine.com](mailto:katherine.el-okbi@fondation-patrimoine.com)

**Fondation Total**  
Elisabeth de Réals  
01 47 44 51 55  
[elisabeth.de-reals@total.com](mailto:elisabeth.de-reals@total.com)

## HISTORIQUE ET PRESENTATION DU SITE DE LA BELLEVILLOISE

### ❖ Une coopérative de renom



Porte d'entrée © la Belvilloise

La coopérative de La Belvilloise est créée en 1877, au lendemain de la Commune de Paris, par vingt ouvriers, dont dix-huit mécaniciens. A l'origine, elle ne constitue qu'un petit dépôt d'épicerie situé au cœur du XXème arrondissement, 16 rue Henri-Chevreau, qui ouvre deux soirs par semaine. A tour de rôle après leur journée de travail, les fondateurs assurent la vente de vin rouge, d'huile, de lentilles et de divers autres produits...

Grâce à son chiffre d'affaires croissant, la coopérative se développe rapidement. Elle acquiert des locaux dans plusieurs rues du XIXème et XXème arrondissement. En 1903, le siège social est transféré au 19-21 rue Boyer. **En 1906, un concours d'architecte est lancé pour la construction à cette adresse d'une « Maison du Peuple ».**

Emmanuel Chaine, élève d'Anatole Baudot, l'un des grands architectes adepte du béton armé, remporte le premier prix. L'inauguration de l'immeuble a lieu en 1910, après un an de travaux dont le coût s'élève à 350 000 francs. Cette « Maison du Peuple » a pour objectif de rendre l'éducation politique et la culture accessibles à tous. Sur le devant de sa marquise, les passants pouvaient lire un mot au sens fort : *Emancipation*. Jean Jaurès y tient notamment des rassemblements politiques au premier étage.

A la veille de la Grande Guerre, la coopérative fait figure de modèle du mouvement coopératif hexagonal avec 9000 sociétaires, un débit de cinq millions de francs, neuf épicerie, un magasin de nouveautés, une boulangerie, une meunerie et sept boucheries. Elle brille aussi en tant que haut lieu de culture populaire avec un café, une chorale, une Université, une bibliothèque et des cours de théâtre et d'espéranto...

Alors que la Belle Epoque représente l'apogée de l'institution, des luttes internes entre ses différents membres déclenchent sa faillite en 1936. En 1950, la caisse de retraite « ORGANIC » rachète l'immeuble et le transforme en bureau.

❖ Un retour aux valeurs d'origine



Halle aux oliviers © La Bellevilloise

En 2000, Renaud Barillet, Fabrice Martinez et Philippe Jupin, trois professionnels de la culture, du spectacle et de la communication rachètent le site de La Bellevilloise avec **pour objectif de rouvrir ce lieu de mémoire aux Parisiens et d'en faire un espace dédié à des activités artistiques et festives.**

**Ils se fixent ainsi pour mission de concevoir, produire, éditer et diffuser des évènements.** Depuis 2004, le site a proposé plus de 500 concerts, 35 expositions, des festivals tous les mois, des débats et rendez-vous publics, des défilés et des tournages. En 2009, il a accueilli 262 400 personnes.

En outre, dans la continuité des objectifs de l'ancienne coopérative, les responsables souhaitent créer un lien social et éducatif autour du goût avec la mise en place de cours de cuisine, d'ateliers d'œnologie et de dégustations de produits divers.

A leurs côtés, *l'Association pour le développement et le rayonnement de La Bellevilloise* s'implique pour encadrer la préservation et la restauration du lieu, gérer les relations institutionnelles et certains évènements culturels (Journées du Patrimoine, Fête de la musique, Festival des Idéo).

## NATURE DU PROJET DE VALORISATION ET TRAVAUX ENGAGES

Aujourd'hui, l'Association pour le développement et le rayonnement de La Bellevilloise souhaite rendre à La Bellevilloise sa pleine identité en restaurant plusieurs éléments du bâti. Le site a été protégé au titre du Plan Local d'Urbanisme de 2006 de la ville de Paris, ce qui implique certaines exigences au niveau de la restauration du lieu.



Entrée actuelle © La Bellevilloise

### ❖ La reconstitution de l'entrée du 21 rue Boyer

L'entrée de La Bellevilloise se compose de mosaïques, de menuiseries, de ferronneries et de serrureries caractéristiques du début du XX<sup>ème</sup> siècle. Les travaux visent à redonner à la façade son aspect d'origine. Six hautes portes coiffées d'une modénature (élément en relief) imposante seront mises en place, les montants et les serrureries seront ouvragés dans le style de l'époque et les poteaux porteurs, actuellement fondus dans la façade, seront davantage mis en valeur.



La Bellevilloise 1910 © La Bellevilloise

### ❖ La reconstruction de la marquise de la Bellevilloise

La Bellevilloise possédait, sur rue, une magnifique marquise en fer forgé et verre. Un nouvel auvent vitré, ainsi qu'un éclairage suspendu, tous deux dans le même esprit que ceux de l'époque, prendront prochainement place pour rendre tout son cachet au bâtiment.

DOSSIER DE PRESSE – 29 mars 2010



Elément façade © La Bellevilloise

❖ **La restauration du balcon**

Aujourd'hui, l'ancien balcon de La Bellevilloise, avec sa vue plongeante sur Paris, est hors d'usage. Les mosaïques endommagées et les garde-corps retrouveront leur aspect d'origine pour permettre au public d'y avoir de nouveau accès.

De plus, certains garde-corps situés sur le toit terrasse ne sont plus en bon état et ne semble pas répondre aux normes de sécurité. L'objectif consiste à redonner à l'ensemble de ces ouvrages leur forme d'origine.



Baies vitrées © La Bellevilloise

❖ **La rénovation des baies-vitrées**

La Bellevilloise a su préserver jusqu'aux années 1950-1960 le style art nouveau/art déco de ses ouvertures. Pour répondre à la fois à un souci de cohérence et à des normes thermiques et acoustiques, de nouvelles baies vitrées seront installées et travaillées sur la base du modèle d'origine. Celles ouvertes sur la façade seront composées de montants en métal. Des accords seront réalisés au niveau des maçonneries et des mosaïques.



Eléments décor © La Bellevilloise

❖ **Les mosaïques**

Les mosaïques de la façade sont d'origine. Certaines ont été endommagées et doivent être restaurées, d'autres ont tout simplement disparu et seront remplacées. Le travail sera réalisé en atelier par des spécialistes de la céramique.



Eléments décor © La Bellevilloise

## PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

<b>Coût total de l'opération (dont 350.000 € éligibles)</b>	<b>1 440 958 euros TTC</b>
Conseil Régional d'Ile de France :	400 000 euros (28%)
Ville de Paris :	400 000 euros (28%)
Centre National des Variétés :	100 000 euros (7%)
Autofinancement du maître d'ouvrage :	380.958 euros (26%)
<b>La Fondation du Patrimoine, grâce au mécénat de la Fondation Total</b>	<b>160 000 euros (11%)</b>

## CALENDRIER DES TRAVAUX

**Début des travaux : janvier 2010**

**Fin des travaux : septembre 2010**

DOSSIER DE PRESSE – 29 mars 2010

LE PARTENARIAT ENTRE LA FONDATION TOTAL  
ET LA FONDATION DU PATRIMOINE  
2006-2011

Dans une volonté de participer à la vie culturelle locale tout en contribuant à la création d'emplois directs et indirects, Total signait fin 2005, avec la Fondation du Patrimoine, une première convention de mécénat pour trois ans (2006-2008), destinée à contribuer au financement de projets de sauvegarde et de valorisation d'éléments de patrimoine prioritairement situés dans les régions d'implantation du Groupe en France.

Fin 2008, au terme de la période, cinquante projets avaient déjà bénéficié du soutien de Total, pour un montant de plus de 8 millions d'euros, et ce dans 14 régions (Ile de France, Midi-Pyrénées, Pays de la Loire, Bretagne, Rhône-Alpes, Paca, Lorraine, Alsace, Nord-Pas-de-Calais, Basse et Haute Normandie, Aquitaine, Bourgogne, Poitou-Charentes).

Désireux de poursuivre sa politique d'ancrage dans le tissu local des régions où il est impliqué, Total a décidé de reconduire son accord de partenariat avec la Fondation du Patrimoine pour une nouvelle période de trois ans (2009-2011), en apportant une aide financière identique à celle du précédent accord.

Ce soutien est dédié à **la restauration du patrimoine industriel et artisanal, à la reconversion d'éléments notoires du patrimoine régional** à des fins culturelles et touristiques ainsi qu'à **la participation à des chantiers de restauration pour encourager la formation professionnelle et l'insertion sociale.**

A ce jour, ce sont plus de 60 projets qui sont concernés par ce partenariat.

Par sa Fondation d'entreprise, Total inscrit sa politique de mécénat dans trois domaines :

- la culture et le patrimoine,
- la solidarité, dans les domaines de la santé et de l'éducation,
- l'environnement, en privilégiant la biodiversité et la mer.

Découvrez l'ensemble des projets soutenus sur : [www.fondation-patrimoine.mecenat-total.com](http://www.fondation-patrimoine.mecenat-total.com)

## LA FONDATION TOTAL

De par sa dimension internationale et compte tenu des multiples enjeux que représentent ses projets, Total dépasse ses activités industrielles et prend en compte les facteurs environnementaux et sociétaux des communautés qui vivent auprès de ses installations dans les territoires qui l'accueillent.

Au-delà des nombreuses actions engagées à cet effet sur le terrain par ses filiales, le Groupe conduit, au travers de sa Fondation d'entreprise, une politique active de mécénat intervenant dans trois domaines : Patrimoine, Solidarité, Environnement.

En 2008, Total a décidé de regrouper l'ensemble de ses actions de mécénat au sein d'une Fondation d'entreprise élargie. Depuis 1992, il existait en effet une Fondation d'entreprise Total, exclusivement dédiée à la biodiversité et à la mer. Celle-ci est donc désormais élargie aux deux autres domaines du mécénat du Groupe, jusqu'alors conduits par d'autres de ses entités.

### **La culture et le patrimoine**

- Contribution au dialogue des cultures et à la diffusion des connaissances :
  - par un partenariat dans la durée avec de grandes institutions culturelles (musée du Louvre, Institut du Monde Arabe, musée du quai Branly), destiné à les aider dans leurs projets et permettre d'en faire bénéficier un large public ;
  - par un soutien régulier à des expositions temporaires, à Paris ou en région.
- Valorisation de domaines proches des métiers du Groupe : minéralogie via un partenariat de longue date avec le Muséum national d'Histoire naturelle de Paris, archéologie au Moyen-Orient.
- En France : dans le cadre d'un partenariat avec la Fondation du Patrimoine, participation à la restauration du patrimoine de proximité (éléments de patrimoine non protégé), notamment industriel et artisanal, situé prioritairement dans les principales régions d'implantation du Groupe.

### **La solidarité, dans les domaines de la santé et de l'éducation**

- A l'international, il s'agit essentiellement de soutenir des programmes de recherche biomédicale et de formation en matière de santé publique, via notamment un partenariat dans la durée, engagé avec l'Institut Pasteur.
- En France, Total apporte son appui à des initiatives qui visent à aider des jeunes en difficulté et qui utilisent la culture et le sport comme outil d'intégration sociale (programmes pédagogiques de l'Opéra National de Paris, partenariat avec l'association *J'ai un rêve* de Muriel Hermine).

- Toujours en France, le Groupe soutient des démarches visant à renforcer l'efficacité de la chaîne éducative, depuis l'école primaire jusqu'au lycée, en passant par le collège (partenariat avec l'Association pour Favoriser l'Egalité des Chances à l'Ecole, appui à la Fondation Télémaque qui accompagne des élèves talentueux et motivés issus de milieux modestes, soutien au programme d'expérimentation conduit par Sciences-Po Paris dans des lycées du département de Seine-Saint-Denis).
- Au sein même de l'entreprise, Total a lancé début 2006 un programme international de soutien à des projets présentés par des salariés du Groupe dans le domaine de l'Humanitaire.

#### **L'environnement, en privilégiant la biodiversité et la mer**

Un programme spécifique de la Fondation d'entreprise Total portant sur la biodiversité et la mer a pour vocation de contribuer à renforcer la connaissance et la préservation des écosystèmes marins et côtiers (soutien à des programmes de recherche, participation à des actions de réhabilitation de sites menacés et à des opérations de sensibilisation et d'éducation centrées sur une utilisation rationnelle des ressources naturelles).

Pour plus d'informations : [www.fondation.total.com](http://www.fondation.total.com)

**Total** est l'un des tout premiers groupes pétroliers et gaziers internationaux, exerçant ses activités dans plus de 130 pays. Ses 97 000 collaborateurs développent leurs savoir-faire à tous les niveaux de cette industrie : exploration et production de pétrole et de gaz naturel, raffinage et distribution, gaz et énergies nouvelles, trading. Ils contribuent ainsi à satisfaire la demande énergétique mondiale, présente et future. Le Groupe est également un acteur de premier plan de la chimie.  
[www.total.com](http://www.total.com)

## LA FONDATION DU PATRIMOINE

Créée par la loi du 2 juillet 1996 et reconnue d'utilité publique par un décret du 18 avril 1997, la Fondation du Patrimoine a reçu pour mission de sauvegarder et de mettre en valeur les très nombreux trésors méconnus et menacés, édifiés au cours des siècles par les artisans de nos villes et de nos villages (fontaines, lavoirs, églises, chapelles, pigeonniers, moulins...)

Ce patrimoine de proximité n'étant pas protégé par l'Etat, sa sauvegarde est de la responsabilité de tous.

La Fondation du Patrimoine mobilise ainsi toutes les énergies, tant collectives (associations, collectivités territoriales, entreprises) qu'individuelles, autour de programmes concertés de restauration de ces édifices qui occupent une place importante dans notre mémoire collective.

La Fondation du Patrimoine s'appuie sur un réseau de délégués régionaux et départementaux bénévoles, qui constitue la clef de voûte de son action sur le terrain, et sur une équipe d'une douzaine de personnes à l'échelon national, chargée de l'animation, de la mise en œuvre de partenariats, de la gestion administrative et financière, et du contrôle de gestion.

La Fondation a été présidée depuis sa création et jusqu'à fin 2005 par Edouard de Royere, aujourd'hui Président d'honneur. Charles de Croisset a pris sa succession en janvier 2006. Le Conseil d'administration est constitué des membres fondateurs, des représentants d'institutions nationales (ministères de l'Intérieur, de la Culture, de l'Environnement, Sénat, Assemblée Nationale, Institut) et locales (communes, départements, régions). Le Conseil d'orientation est composé de représentants d'associations de sauvegarde et de mise en valeur du patrimoine culturel et naturel, et de personnalités qualifiées.

### Ses membres fondateurs

Axa, Bellon S.A. (Sodexo Alliance), Crédit Agricole S.A., Danone, Devanlay, Fédération française du Bâtiment, Fimalac S.A., Fondation Electricité de France, Indreco, L'Oréal, Michelin, Shell, Parcs et Jardins de France, Vivendi.

### Des missions multiples

➤ **Promouvoir la sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine de proximité**, celui-là même qui fait la richesse de la mémoire locale, en identifiant les édifices et sites menacés de dégradation ou de disparition et en sensibilisant les acteurs locaux à la nécessité de leur restauration.

➤ **Susciter et organiser des partenariats public/privé** en faveur de projets de sauvegarde et de valorisation du patrimoine local. La Fondation n'a vocation à être ni maître d'œuvre ni maître d'ouvrage de projets de restauration ; en revanche ses délégués travaillent en étroite collaboration avec les services de l'Etat (*DRAC, SDAP...*) et passent des accords avec les régions, les départements et les communes ainsi qu'avec les associations locales de sauvegarde du patrimoine. Ils s'emploient à mobiliser le mécénat des entreprises et des particuliers.

➤ **Transmettre les savoir-faire et favoriser la création d'emplois.** Cette mission découle directement de l'engagement de la Fondation au service du patrimoine de proximité. La restauration des éléments constitutifs de ce dernier fait travailler les entreprises locales et encourage la formation des jeunes, la création d'emplois, notamment dans les secteurs du bâtiment et du tourisme et la transmission des métiers et techniques traditionnels.

#### Ses moyens d'action

- **Le label :**

La Fondation est le seul organisme privé habilité par le Ministère de l'Economie et des Finances à pouvoir octroyer un label à une opération de restauration concernant un immeuble non protégé au titre des monuments historiques mais présentant cependant un réel intérêt patrimonial. Sous certaines conditions, ce label permet aux propriétaires privés de bénéficier de déductions fiscales incitatives pour des travaux extérieurs réalisés sur des édifices visibles de la voie publique.

Depuis 2000 : plus de 6500 labels ont été accordés à des propriétaires privés

- **La souscription :**

La Fondation du Patrimoine peut également accorder son soutien à des projets de sauvegarde du patrimoine public et associatif, en participant à leur financement par le biais de souscriptions. À ce titre, la Fondation du Patrimoine, reconnue d'utilité publique, peut recueillir des dons affectés à la réalisation d'un projet déterminé. Sous certaines conditions, elle abonde sur ses ressources propres le produit de la souscription.

Depuis 2000 : près de 1600 souscriptions ont été lancées sur l'ensemble du territoire

- **La mobilisation du mécénat d'entreprise :**

Dans le cadre d'accords de partenariat conclus avec des entreprises à l'échelon national ou local, la Fondation du Patrimoine suscite le mécénat en faveur de projets de sauvegarde et de valorisation du patrimoine de proximité.

#### Bilan d'activité 2000-2009

- ➔ 11 400 projets soutenus
- ➔ 800 millions d'euros de travaux engagés
- ➔ soit environ 2300 emplois créés ou maintenus en moyenne par an\*

\* Source INSEE (1996) : 45 emplois sont créés ou maintenus pour 1,5 M € de travaux réalisés dans la restauration du bâti ancien.

Pour plus d'informations : <http://www.fondation-patrimoine.com>

## LA DELEGATION REGIONALE ILE-DE-FRANCE



En Ile-de-France, la Fondation du Patrimoine souhaite soutenir les porteurs de projet qui ont la volonté de préserver des édifices remarquables aujourd'hui menacés. La Délégation régionale s'appuie sur un réseau de 24 bénévoles répartis sur le terrain, sur un délégué régional, un délégué régional adjoint et un permanent salarié.



La Délégation Ile-de-France mène de nombreuses actions : elle suscite et organise des partenariats entre les différents intervenants, mobilise le mécénat privé d'entreprises et de particuliers et participe financièrement aux programmes de restauration de propriétaires publics, privés et associatifs.



### ...avec les collectivités territoriales

Les collectivités territoriales ont aujourd'hui la volonté de valoriser leur patrimoine et y consacrent des moyens. Les Conseils généraux et certaines municipalités ont signé une convention de partenariat avec la Fondation du Patrimoine. Ces accords lui permettent de contribuer financièrement à la réalisation des projets de restauration. En 2009, plus de 45 820 € de subventions ont été octroyés par la Fondation, grâce au partenariat des Conseils généraux, afin de soutenir les propriétaires privés souhaitant restaurer leurs biens.



### ...avec les associations

En Ile-de-France, la Fondation du Patrimoine travaille en étroite partenariat avec les associations locales qui œuvrent à la sauvegarde du patrimoine rural non protégé. Chaque Délégué départemental peut les soutenir dans la mise en œuvre de leurs projets, et notamment en les aidant à mener une opération de souscription. En 2009, 17 souscriptions ont été lancées pour une somme totale de travaux de près de 3 883 110 €.



### ...avec les entreprises

A l'heure de l'entreprise citoyenne, la Fondation du Patrimoine propose des actions de mécénat susceptibles de valoriser l'image des sociétés et de renforcer leur ancrage local. Ceci permet également aux entreprises de fédérer les salariés autour de projets de proximité. Ainsi, elles contribuent au développement économique et social local, tout en bénéficiant d'importantes incitations fiscales.



### La Fondation du Patrimoine à Paris

Les Délégués départementaux de Paris agissent de concert avec de multiples acteurs locaux : la Ville de Paris, le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine, la Fédération Française du Bâtiment, le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement, le réseau d'architectes du Patrimoine, les associations patrimoniales...

